

Champlan, le 15 octobre 2020

Par e-mail à :

vincent.ebenegger@admin.vs.ch

Etat du Valais
Service de l'enseignement
À l'att. de M. Vincent Ebenegger
Place de la Planta 1
1950 Sion

Nouveaux critères spécifiques pour l'admission en structures SAF et MI

Monsieur,

Dans le cadre de la séance de la commission technique de la Fédération Valaisanne d'Athlétisme (FVA-WLV) du 24 septembre 2020, les membres présents ainsi que le comité central de la FVA ont décidé des critères suivants pour les futures admissions en structures SAF et/ou les mesures individualisées (MI) :

- être âgé de minimum 14 ans révolus (exception pour le trail : minimum 18 ans révolus)
- être membre d'un club d'athlétisme affilié à la Fédération valaisanne d'athlétisme ;
- être sélectionné dans les cadres valaisans ou le team jeunesse ;
- ou sélectionné dans un cadre national ou un centre national de performance de Swiss Athletics ;
- et avoir atteint les limites officielles pour les championnats suisses ;
- ou détenir, au minimum, un Swiss Olympic Talend Card de niveau régional ;
- ou sur décisions du comité de la commission technique.

Soit vous est laissé de procéder aux modifications nécessaires, tant sur les documents accessibles via le site Internet de l'État du Valais que sur les prospectus / documents fournis par les établissements scolaires valaisans.

Je vous remercie à nouveau pour votre collaboration et nos échanges cordiaux. Je vous présente, Monsieur, mes salutations sportives.

Pour la FVA-WLV

Le responsable technique
Kevin Andrey

